

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

ARRONDISSEMENT DU HAVRE

C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS

COMMUNE DE LILLEBORNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 25/11/2025

Total membres	11
En exercice	11
Présents	10
Absent	0
Votant par procuration	1
Votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Etaient présents :

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Evelyne BAILLEUL, Madame Michelle DAJON, Madame Arlette LECACHEUR, Monsieur Patrick CIBOIS

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE, Monsieur Jean-Paul LEVIEUX, Monsieur Sébastien MANDEVILLE

Était excusée :

Madame Julie GILBERT D'HALLUIN qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul LEVIEUX

Délibération n° :

D.28/12.2025

Objet :

Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Personnel C.C.A.S. - Pôle des Solidarités
Tableau des effectifs 2025 - Modifications

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 10.12.2025

Délibération n° : **D.28/12.2025**
Objet : **Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Personnel C.C.A.S. - Pôle des Solidarités**
Tableau des effectifs 2025 - Modifications

L'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois.

Les effectifs du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités sont amenés à évoluer en fonction des diverses orientations d'organisation de service et de l'évolution de la carrière des agents de la collectivité.

Le tableau des effectifs suit donc les évolutions structurelles de la collectivité et est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il permet une gestion réactive et dynamique de l'effectif.

Par ailleurs, si les emplois inscrits au tableau des effectifs ne sont pas pourvus par un fonctionnaire, ils pourront être occupés par un agent contractuel en application des articles L332-8 à L332-12 du Code Général de la Fonction Publique qui autorisent le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B ou C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Dans cette hypothèse, une attention particulière sera portée aux diplômes, qualifications et l'expérience professionnelle du candidat.

La durée de l'engagement sera fixée à 3 ans maximum, renouvelable de manière expresse, pour une durée totale maximum de 6 ans. A l'issue de cette période de 6 ans, et en cas de reconduction, le contrat de l'agent se poursuit pour une durée indéterminée.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de modifier par délibération le tableau des effectifs du personnel 2025.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2313-1 et R2313-3,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 à L332-12,

Considérant la nécessité de supprimer des postes,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19 novembre 2025 relatif à la suppression de postes,

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 10.12.2025

Délibération n° : D.28/12.2025
Objet : Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Personnel C.C.A.S. - Pôle des Solidarités
Tableau des effectifs 2025 - Modifications

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel C.C.A.S. - Pôle des Solidarités 2025 comme indiqué ci-après,

♦ Suppression de postes

Cadre d'emploi	Taux emploi	Date effet	Poste à supprimer	Observations
Rédacteur territorial	100 %	01/01/2026	1	Retraite
Adjoint technique territorial	100 %	01/01/2026	1	Retraite

DÉLIBERATION ADOPTÉE PAR 9 VOIX POUR
ET 2 ABSTENTIONS (Monsieur Patrick CIBOIS et Madame Arlette LECACHEUR)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

